Un moteur franco-allemand à gaz pauvre...

Article rédigé par Revue Conflits, le 27 novembre 2020

Source [Revue Conflits] La réconciliation franco-allemande constituait un préalable à la construction européenne. Ensuite, le moteur franco-allemand a contribué à la dynamiser, avant que le déséquilibre croissant entre les deux pays fragilise ce moteur. Emmanuel Macron souhaite le relancer, tel est le sens du traité d'Aix-la-Chapelle qu'il a voulu en imitation du traité de l'Élysée de 1963. Mais Angela Merkel n'est pas Konrad Adenauer et Emmanuel Macron n'est pas le général de Gaulle.

Le traité signé par le président Emmanuel Macron et la chancelière Angela Merkel à Aix-la-Chapelle le 23 janvier a suscité en France, avant même la cérémonie, beaucoup de soupçons : il établirait une sorte de lien de vassalité de Paris envers Berlin. Ces soupçons sont surtout la preuve que la relation franco-allemande, censée constituer le moteur de l'Union européenne, ne va pas bien.

Le traité d'Aix-la-Chapelle est-il susceptible de relancer ce moteur ? En fait, il prend appui sur le traité de l'Élysée du 22 janvier 1963, il le précise, mais il ne crée pas vraiment un nouveau cadre pour la relation franco-allemande. En particulier il ne modifie pas le dispositif institutionnel des rencontres gouvernementales régulières. Et beaucoup de clauses rappellent en fait ce qui existe déjà.

Sur le plan de la politique extérieure, les deux États « approfondissent leur coopération en matière de politique étrangère, de défense, de sécurité extérieure et intérieure et de développement tout en s'efforçant de renforcer la capacité d'action autonome de l'Europe. Ils se consultent afin de définir des positions communes sur toute décision importante touchant leurs intérêts communs et d'agir conjointement dans tous les cas où ce sera possible ». Cela n'ajoute rien d'essentiel par rapport au texte de 1962, qui déjà mentionnait l'Europe (rappelons qu'il était comme un succédané, à deux, du projet d'Union politique à six – plan Fouchet – qui avait échoué l'année précédente) : « Les deux Gouvernements se consulteront, avant toute décision, sur toutes les questions importantes de politique étrangère, et en premier lieu sur les questions d'intérêt commun, en vue de parvenir, autant que possible, à une position analogue. »

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici

_